C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 12 septembre 2026, à 11 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Mairesse : Madame Kimberly Meyer

Conseillers :

Monsieur Eric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier

Madame la conseillère Barbara McDonald est présente

Mme Stephanie Carriere, directrice générale et greffière trésorière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h.

1. Résolution 2026-09-108 - Adoption de l'ordre du jour

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2026 et la séance extraordinaire tenue le 1er septembre 2026;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*

7. Règlements :

7.1 Avis de motion Projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

7.2 Dépôt du Projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

7.3 Adoption du Premier projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage
7.4 Adoption du Règlement 2026-07 abrogeant et remplaçant le Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
7.5 Adoption du Règlement 2026-08 décrétant une dépense de 910 000 $ et un emprunt de 910 000 $ pour la mise aux normes des installations septiques
8. Résolutions :
8.1 Participation - souper de la fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut;
8.2 Désignation d'un officier municipal responsable de l'application du règlement 286-2014 de la MRC des Laurentides;
8.3 Autorisation - demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère des ressources naturelles et de la faune pour l'officialisation de sentiers;
8.4 Contribution à PLTN pour la réfection de la marina
8.5 Fonds vert — contribution maximale de 175 000 $ à PLTN pour des projets environnementaux à la marina du lac Tremblant
8.6 Autorisation d'achat d'un billet d'un jour — Sommet des Laurentides
9. Rapport des comités :
9.1 *Comité des finances et administration :*
9.1.1 *États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2026;*
9.2 Comité consultatif en urbanisme :
9.2.1 Adoption du procès-verbal : 27 juillet 2026
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance

3. **Résolution 2026-09-109 – Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 8 août 2026 et la séance extraordinaire tenue le 1er septembre 2026**

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 août 2026 et la séance extraordinaire tenue le 1er septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2026-09-110- Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er août au 31 août, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 82 612.08 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

a. Lac-Tremblant-Nord;
b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
c. Ville de Mont-Tremblant; et
d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2026-09-111 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 septembre 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Jean Cloutier qu'il y aura adoption du Premier projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2026-09-112 - Dépôt du Projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

******Christian de Varennes se retire de la discussion et du vote******

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU que le Projet de règlement soit déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

7.3 Résolution 2026-09-113 - Adoption du Premier projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

******Monsieur Christian de Varennes se retire de la discussion et du vote******

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'UN que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU que le Premier projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

7.4 Résolution 2026-09-114 - Adoption du Projet de règlement 2026-07 abrogeant et remplaçant le Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Madame Kimberly Meyer se retire de la discussion et du vote*

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU que le Règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

7.5 Résolution 2026-09-115 - Adoption du Projet de règlement 2026-08 décrétant une dépense de 910 000 $ et un emprunt de 910 000 $ pour la mise aux normes des installations septiques

Madame Kimberly Meyer se retire de la discussion et du vote*

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU que le Règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8. Administration

8.1 Résolution 2026-09- 116 - Autorisation participation au souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d 'en-Haut

CONSIDÉRANT la fondation médicale des Laurentides et des Pays-d 'en-Haut a pour mission d'améliorer et de soutenir la santé et le bien-être de la population par l'acquisition et la modernisation d'équipements médicaux dans les établissements de santé des MRC des Laurentides et des Pays-d 'en-Haut ainsi que les municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci;

CONSIDÉRANT que plus de 11 000 000$ en équipements ont été acquis depuis ces premiers pas, et que la fondation médicale et des Pays-d 'en-Haut dessert 32 municipalités sur el territoire de la MRC des Laurentides et celles des Pays-d 'en-Haut, de même que Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la population de notre territoire, qui compte plus de 80 000 résidents, a accès aux services de l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts, 7 CLSC, 5 CHSLD, 3 centres de prélèvements, 4 Coop-Santé, 5 groupes de médecine familiale (GMF) et un centre Médical;

CONSIDÉRANT l'importance pour la population de Lac Tremblant Nord d'avoir accès à des services médicaux à proximité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER la mairesse, madame Kimberly Meyer, pour représenter la municipalité et participer au Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d 'en-Haut organisé par la Fondation qui se tiendra le mercredi 4 novembre 2026 l'Hôtel du Mont-Gabriel et d'autoriser le paiement des frais au montant de 350 $, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2026-09-117 - Désignation d'un officier municipal responsable de l'application du règlement 286-2014 de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales* et ses amendements adoptés par le conseil des maires de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Lac Tremblant Nordet la MRC des Laurentides sont signataires d'une entente intermunicipale visant la gestion des cours d'eau et aux termes de laquelle Lac Tremblant Nord doit désigner, par résolution, tout officier municipal charger de l'application du règlement précité quant à la gestion et la réalisation des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions dans un cours d'eau situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 dudit règlement énonce les obstructions prohibées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lac Tremblant Nord retire la désignation de Mme Marie-Lise Langevin, et désigne M. Jonathan Potvin, coordonnateur en urbanisme, ou en son

absence, Stéphanie Carriere, directrice générale, à titre d'officiers municipaux responsables de la mise en œuvre des dispositions applicables du *Règlement numéro 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales* de la MRC des Laurentides, conformément au cadre prévu à l'entente intermunicipale intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.3 Résolution 2026-09-118 - Demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère des ressources naturelles et de la faune pour un projet de sentiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord souhaite officialiser les sentiers sur le territoire public afin de favoriser la pratique d'activités récréatives et le maintien d'un accès encadré au territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite la présentation d'une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), ou de toute autre instance ministérielle compétente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner une personne autorisée à agir en son nom dans le cadre de cette demande;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord à présenter auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune une demande d'utilisation du territoire public relativement à son projet de sentiers, incluant toute demande, tout formulaire, tout document complémentaire et toute correspondance requis dans le cadre du dossier.

DE DÉSIGNER Monsieur Jonathan Potvin à titre de personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour préparer, signer et déposer la demande d'utilisation du territoire public, fournir les renseignements et documents nécessaires, répondre aux demandes du Ministère et assurer le suivi du dossier jusqu'à son règlement.

D'AUTORISER Monsieur Jonathan Potvin à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis relativement à cette demande, sous réserve des pouvoirs qui doivent être exercés par le conseil municipal en vertu des lois et règlements applicables.

D'AUTORISER la direction générale et les services municipaux concernés à collaborer à la préparation du dossier et à transmettre les renseignements nécessaires à Monsieur Jonathan Potvin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.4 **Résolution 2026-09-119 - Contribution à PLTN pour la réfection de la marina**

****Barbara McDonald se retire de la discussion et du vote ****

CONSIDÉRANT que la marina située sur le territoire de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord nécessite des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à la préservation, à la mise à niveau et à l'amélioration d'une infrastructure présentant un intérêt pour la collectivité;

CONSIDÉRANT que PLTN a sollicité une contribution financière de la Municipalité afin de participer au financement des travaux de réfection de la marina;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accorder cette contribution à même le surplus de l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT que cette contribution est assujettie à la conclusion d'une entente précisant notamment son montant, les modalités de versement, l'utilisation des fonds et les redditions de comptes applicables;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Peter Richardson**

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord à verser à PLTN une contribution financière de 300 000 $, afin de contribuer à la réalisation des travaux de réfection de la marina située sur le territoire municipal;

D'AFFECTER à cette fin une somme maximale de 300 000,00$ du surplus accumulé de l'exercice financier 2025, sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Stephanie Carriere, à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente, convention ou tout autre document requis relativement à cette contribution, selon les conditions approuvées par la Municipalité;

D'AUTORISER Mme Stephanie Carriere à effectuer toute démarche, à poser tout acte et à signer tout document qu'elle juge utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment en ce qui concerne les modalités de versement et le suivi de l'utilisation de la contribution;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire approprié et d'en autoriser le paiement conformément à l'entente conclue avec PLTN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.5 Résolution 2026-09-120- Fonds vert — contribution maximale de 175 000 $ à PLTN pour des projets environnementaux à la marina du lac Tremblant

*****Barbara McDonald se retire de la discussion et du vote ******

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord a créé **un** Fonds vert destiné à soutenir des projets et initiatives bénéfiques pour la protection, la conservation, la restauration et l'amélioration de l'environnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut affecter les sommes disponibles dans le Fonds Vert, à sa discrétion, à des projets environnementaux répondant aux objectifs de ce fonds;

CONSIDÉRANT que la modernisation de la marina du lac Tremblant comporte des volets environnementaux, notamment en matière de protection du plan d'eau, de gestion des eaux, de prévention de la pollution, de réduction des impacts sur les milieux naturels et d'amélioration des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Municipalité va recevoir des fonds destinés à être affectée à des projets environnementaux liés à la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que Préservation Lac-Tremblant Nord, ci-après désignée « PLTN », réalisera ou coordonnera certains projets environnementaux à la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de verser à PLTN des sommes, jusqu'à concurrence de 175 000 **$** à même les sommes disponibles au Fonds Vert, sous réserve du respect des conditions prévues à la présente résolution dans une entente à intervenir;

CONSIDÉRANT que cette contribution doit être affectée exclusivement à des projets environnementaux approuvés par la Municipalité et réalisés à la marina du lac Tremblant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'AFFECTER au Fonds vert de la Municipalité, jusqu'à concurrence d'une somme de **175 000 $**, reçue par la Municipalité pour soutenir des projets environnementaux liés à la marina du lac Tremblant.

D'AUTORISER le versement d'une contribution jusqu'à concurrence de **175 000 $** à PLTN, à même les sommes disponibles au Fonds Vert, afin de financer des projets environnementaux réalisés ou coordonnés par PLTN à la marina du lac Tremblant, et ce, en un seul paiement.

QUE La contribution doit être utilisée exclusivement pour des dépenses liées à des projets environnementaux à la marina du lac Tremblant.

D'AUTORISER la signature d'une entente entre la Municipalité et PLTN afin de préciser notamment les projets environnementaux admissibles, les travaux, biens, services ou activités pouvant être financés, les pièces justificatives exigées et la reddition de comptes, les modalités applicables en cas de non-réalisation ou de modification substantielle d'un projet;

QUE toute somme qui n'est pas utilisée conformément à la présente résolution ou à l'entente conclue avec PLTN doit être remboursée à la Municipalité ou réaffectée à un autre projet environnemental approuvé par le conseil, selon les modalités prévues à l'entente.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement à PLTN conformément à la présente résolution, à l'entente à intervenir et aux règles municipales de contrôle et de paiement des dépenses.

D'AUTORISER la directrice générale, ou les personnes qui les remplacent légalement, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec PLTN ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.6 Résolution 2026-09-121 - Autorisation d'achat d'un billet d'un jour — Sommet des Laurentides

CONSIDÉRANT que le Sommet des Laurentides se tiendra le 26 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que cet événement réunira les 76 municipalités et les 8 MRC du territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le Sommet prévoit notamment la signature de **l'**Accord des Laurentides ainsi que le dévoilement des Pratiques phares partagés visant à accélérer la transition socioécologique dans la région;

CONSIDÉRANT que la participation de la Municipalité à cet événement constitue une occasion de représentation, de concertation et de partage des meilleures pratiques en matière de développement durable et de transition socioécologique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite autoriser la participation de Madame Barbara McDonald**,** conseillère municipale, à cet événement;

CONSIDÉRANT que la dépense est liée à l'exercice des fonctions de Madame McDonald à titre de conseillère municipale;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un billet d'un jour pour le Sommet des Laurentides**,** qui se tiendra le 26 octobre 2026**,** pour Madame Barbara McDonald, conseillère municipale**.**

D'AUTORISER le paiement du billet, au coût de 250 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, à même les crédits budgétaires disponibles et conformément aux règles municipales applicables.

D'AUTORISER, s'il y a lieu, le remboursement des dépenses raisonnables et admissibles engagées par Madame Barbara McDonald dans le cadre de sa participation au Sommet, conformément à la politique de remboursement des dépenses de la Municipalité et aux dispositions législatives applicables.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement du billet et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

9.1 **Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2026.**

9.2 **Comité consultatif en urbanisme :**

9.2.1 Résolution 2026-09-122 - Demande DPCOL240022, demande de permis de construction pour une garage détaché, matricule 1426-50-6841, lot 5 011 175 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un garage détaché et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-49 du conseil municipal concernant la dérogation mineure sur les marges latérales;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur projeté sera identique à celui du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le plan de reboisement;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU :

POUR CES MOTIFS,

EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de permis pour la construction d'un garage détaché, les documents fournis en support à la demande et les plans préparés par Guillaume Pelletier architecte / GPA, datés du 22 février 2024 ainsi que le plan d'implantation préparé par Marilou Bédard, A-G. dossier IL24320, minute 108 en date du 3 février 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 **Dépôt du procès-verbal : 27 juillet 2026.**

10. Acceptation de correspondance : S-O

11. Affaires nouvelles : S-O

12. Période d'intervention des membres du conseil : S-O

13. Période de questions : S-O

14. Résolution 2026-09-123 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(S) Kimberly Meyer

Kimberly Meyer
Mairesse

(S) Stephanie Carriere

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière-trésorière